





**En application du règlement intérieur des marchés nocturne et extérieur, les commerçants « abonnés » doivent s'engager à venir, il est à noter qu'aucun remboursement d'abonnement ne sera accordé.**

Faire précéder votre signature de la mention manuscrite suivante :

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis au questionnaire ci-dessus »

**Date :**

**Signature :**

**Pièces à joindre :**

- Une copie de votre Carte National d'Identité,
- Une copie de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire,
- Un extrait du registre du commerce de moins de trois mois ou MSA pour les producteurs,
- Une attestation d'assurance professionnelle obligatoire en cours de validité,
- Présentation du document justifiant un conjoint collaborateur, un salarié ou toutes autres personnes travaillant à l'emplacement du titulaire,
- Liste détaillée des produits que vous commercialisez,
- Une photo de votre étal,
- Licence à emporter,

Toute demande doit être complétée pour être examinée. Ainsi les justificatifs doivent être valides au moment de la demande et pour l'année concernée. De même, l'attestation d'assurance doit garantir les dommages causés au tiers du fait de l'activité.

---

*CETTE DEMANDE N'A AUCUNE VALEUR D'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENT OU D'ABONNEMENT.*

---

Mairie de Meschers-sur-Gironde  
Service Commerce & Marchés  
Mr Franck MACHADO  
38, rue Paul Massy  
17132 Meschers-sur-Gironde

Ou

Par courriel à l'adresse suivante : [placier@meschers.com](mailto:placier@meschers.com)  
Téléphone : 05.46.39.71.20.